



A LA UNE, Pratiques 6 mai 2014 Rédaction ActuSoins

AES accident d'exposition au sang : 7 000 infirmiers à la loupe

La Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN) a mené une enquête concernant la mise en œuvre de la [directive européenne](#) de 2010 sur la prévention des blessures par objets tranchants. La France, notamment, est l'un des plus mauvais élèves (avec l'Islande et le Portugal) en termes d'analyse des risques.

En France où [la directive a été transposée en 2013](#), seulement un quart des répondants indiquent que cette évaluation a été menée sur leur lieu de travail. 75 % des infirmiers français n'ont pas de référent formé à cette problématique.

L'étude de l'[EFN](#) a été pilotée auprès de 7 000 infirmiers dans 28 pays pour déterminer l'efficacité de cette directive.



Environ 77% des répondants travaillent dans un établissement de santé, 16 % sont infirmiers à domicile et 8% travaillent en maison de retraite.

Un rapport du Parlement européen définissait en 2010 les blessures par piqûre d'aiguille comme *“l'une des plus graves menaces contre la santé et la sécurité sur les lieux de travail en Europe”*.

Le recapuchonnage toujours en cause

L'étude montre que certains établissements n'ont pas interdit le “recapuchonnage” des aiguilles (un infirmier sur huit en France est concerné), alors que la directive prohibe cette pratique.

“Cela peut expliquer pourquoi il y a encore autant de professionnels qui se blessent” (41% des infirmiers interrogés déclarent avoir déjà été blessé), note l'EFN, qui préconise une *“tolérance zéro”* sur ce point.

Elle montre que si les pratiques professionnelles se sont améliorées depuis 2010, il y a encore des progrès à faire sur l'évaluation des risques, la formation et la sensibilisation.

Selon l'étude, 53% des répondants estiment que leurs pratiques professionnelles se sont améliorées depuis la transposition de la directive dans leur droit national, et 74 % indiquent que des nouvelles mesures ont été mises en place sur leur lieu de travail.

Cependant, plus d'un million d'accidents par piqûre ont lieu chaque année en Europe. En France, 17 039 accidents d'exposition au sang (AES) ont été recensés en 2010 par le [Réseau AES-RAISIN](#), dont 80% étaient des accidents percutanés, essentiellement par piqûre et 43,3% étaient jugés évitables.

Parmi les mesures les plus répandues, la présence d'équipement de protection personnel arrive en tête (96%), devant la présence de collecteurs spécifiques (80%) et la présence de mécanismes de sécurité sur ces collecteurs (70%).

“Les professionnels pensent que les collecteurs, les mécanismes de sécurité et l'équipement de protection sont les seules mesures qui doivent être implémentées, et sont moins au fait de l'importance de l'analyse du risque, de la formation et de la prévention”, note l'association dans son rapport d'enquête.

Associer les infirmiers au choix du matériel

L'association estime qu'il est *“inquiétant”* que 60% des répondants expliquent que les infirmiers ne sont pas associés au choix de leur matériel de protection. Les associer à l'acte d'achat leur permettrait de *“sélectionner les équipements les plus appropriés pour leur pratique quotidienne, ce qui est primordial pour réduire les blessures”*.

La formation est aussi à améliorer. Seulement un peu plus de la moitié des répondants français (contre 78% au niveau européen) indiquent avoir reçu de leur employeur *“des informations basiques concernant les risques liées à leur activité professionnelle”*. 60% disent avoir reçu des informations sur *“les mesures de prévention et de protection mises en place et la procédure à suivre en cas d'accident”*.

Par contre, les auteurs trouvent *“intéressant”* que 73% des infirmiers indiquent que leurs établissements ne sanctionnent pas les agents qui déclarent des accidents. *“Ce fait augmente les déclarations et promeut la sûreté sur le lieu de travail”*, souligne l'EFN.